



Dossier suivi par: CARRILHO CARDOSO Patrick
Tel: 247 85512
Email: patrick.carrilhocardoso@ms.etat.lu

REÇU
Par Aiff Christian, 18:52, 01/03/2021

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 1er mars 2021

Réf. : 836xef83b

Concerne: Question parlementaire n° 3504 du 25 janvier 2021 de Monsieur le Député André Bauler et Monsieur le Député Gilles Baum

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 3504 du 25 janvier 2021 de Monsieur le Député André Bauler et Monsieur le Député Gilles Baum concernant la « vaccination contre la Covid-19 ».

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Paulette Lenert
Ministre de la Santé





Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3504 du 25 janvier 2021 de Monsieur le Député André Bauler et Monsieur le Député Gilles Baum concernant la « vaccination contre la Covid-19 ».

- Les personnes qui demandent la vaccination doivent-elles se désinscrire si elles ne veulent pas se faire vacciner ?

Toute personne qui réside au Luxembourg sera invitée par courrier à se faire vacciner. Il appartient à chaque personne de décider si elle compte réserver une suite favorable à cette invitation et prendre un rendez-vous dans un centre de vaccination ou pas.

- Dans l'affirmative, quel est le délai fixé pour se désinscrire ?

voir réponse ci-dessus

- Combien de refus sont attendus en pratique jusqu'à ce que le prochain groupe de personnes puisse être immédiatement traité, afin de perdre le moins de temps possible et de vacciner le plus de personnes possible ?

Le nombre d'invitations envoyées tient compte du taux d'adhésion et est continuellement adapté afin d'utiliser au mieux les vaccins.